

Dénomination :

A.G FI

n° de gestion :

2001B00608

n° d'identification :

438 381 048

n° de dépôt :

A2010/007543

Date du dépôt :

22/10/2010

Pièce :

rapport du commissaire aux comptes du
30/09/2010

AG FI
Société par actions simplifiée
au capital de 480 000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Saint Césaire
1020, avenue Joliot Curie
30900 NIMES
RCS : 438 381 048

ARRETE DE COMPTES
(ARTICLE 166 DU DECRET DU 23 MARS 1967)
ARTICLE R 225-134 DU CODE DE COMMERCE

- La société GROUPE ALVAREZ, société anonyme à directoire et conseil de surveillance,
Ayant son siège social à PAU (64000) route de l'aviation
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU
Sous le numéro 344 251 186

Titulaire d'une créance sur la Société d'un montant en principal et intérêts de 1.870.000 euros.

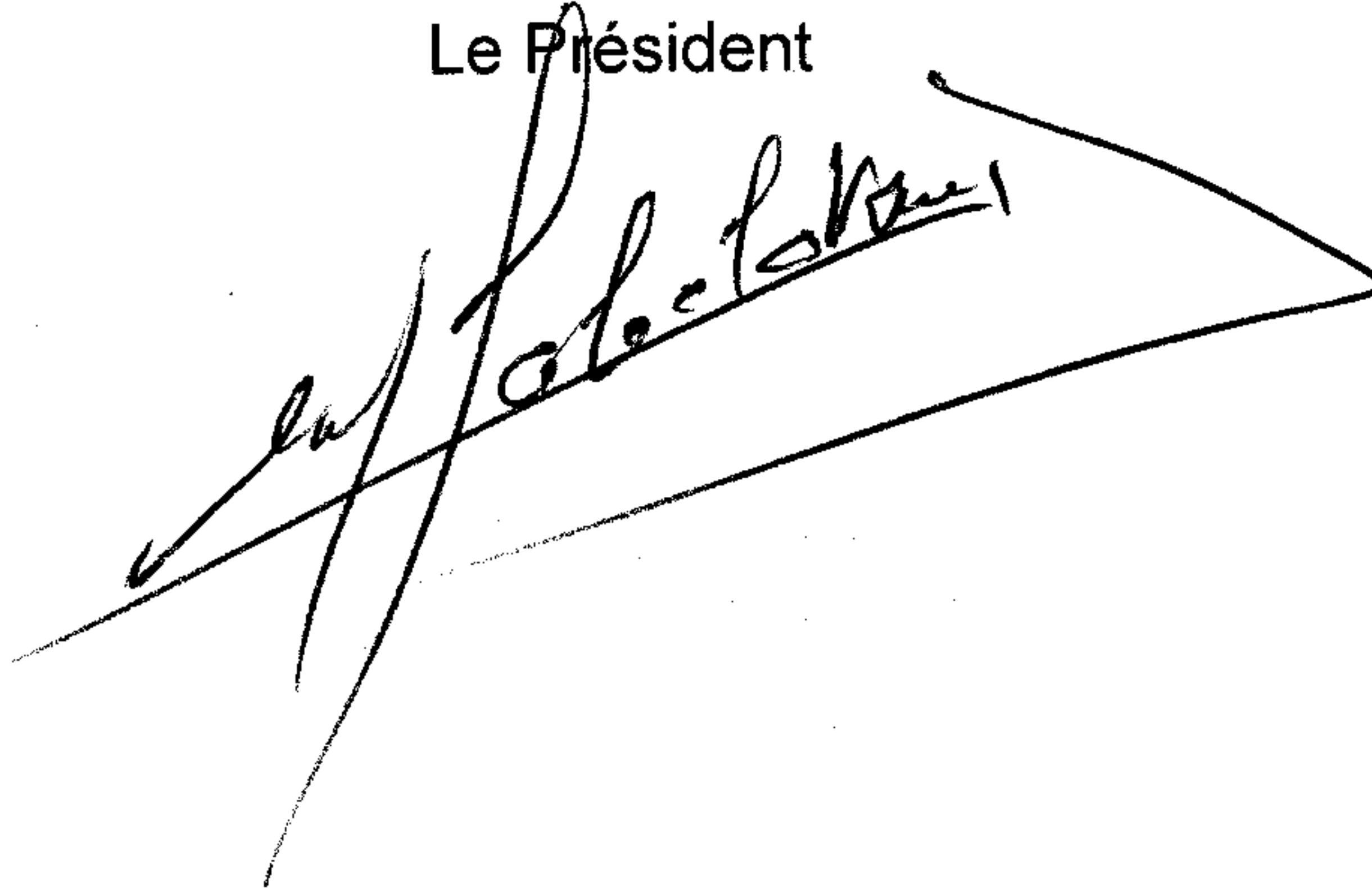
- La société MG FI, société anonyme à directoire et conseil de surveillance,
Ayant son siège social à NIMES (30900) 1 avenue Joliot Curie –ZI St Césaire
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES
Sous le numéro 421 771 221

Titulaire d'une créance sur la Société d'un montant en principal et intérêts de 1.250.038,63 euros.

Total des créances : 3.120.038,63 euros,
lesquelles créances sont liquides et exigibles.

Fait à NIMES
Le 22 septembre 2010
Certifié exact.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right and appears to be a cursive representation of a name.

Serres-Castet, le 29 Septembre 2010

S.A.S. A G F I
1020 Avenue Joliot Curie
30931 NIMES Cedex 9

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX
SALARIES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Groupe Sully SA

Aéropole Pau-Pyrénées

Route de l'aéroport

64121 Serres-Castet

France

T +33 (5) 59 33 73 73

F +33 (5) 59 33 73 74

E gsully@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

4, rue des Pyrénées

64800 Nay

France

T +33 (5) 59 61 29 98

F + 33 (5) 59 61 30 72

E gsully@wanadoo.fr

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-135 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée d'un montant limité à 3% du capital social après augmentation, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L.225-129 du Code de Commerce et de l'article L.443-5 du Code du Travail.

Votre Président vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport de votre Président.

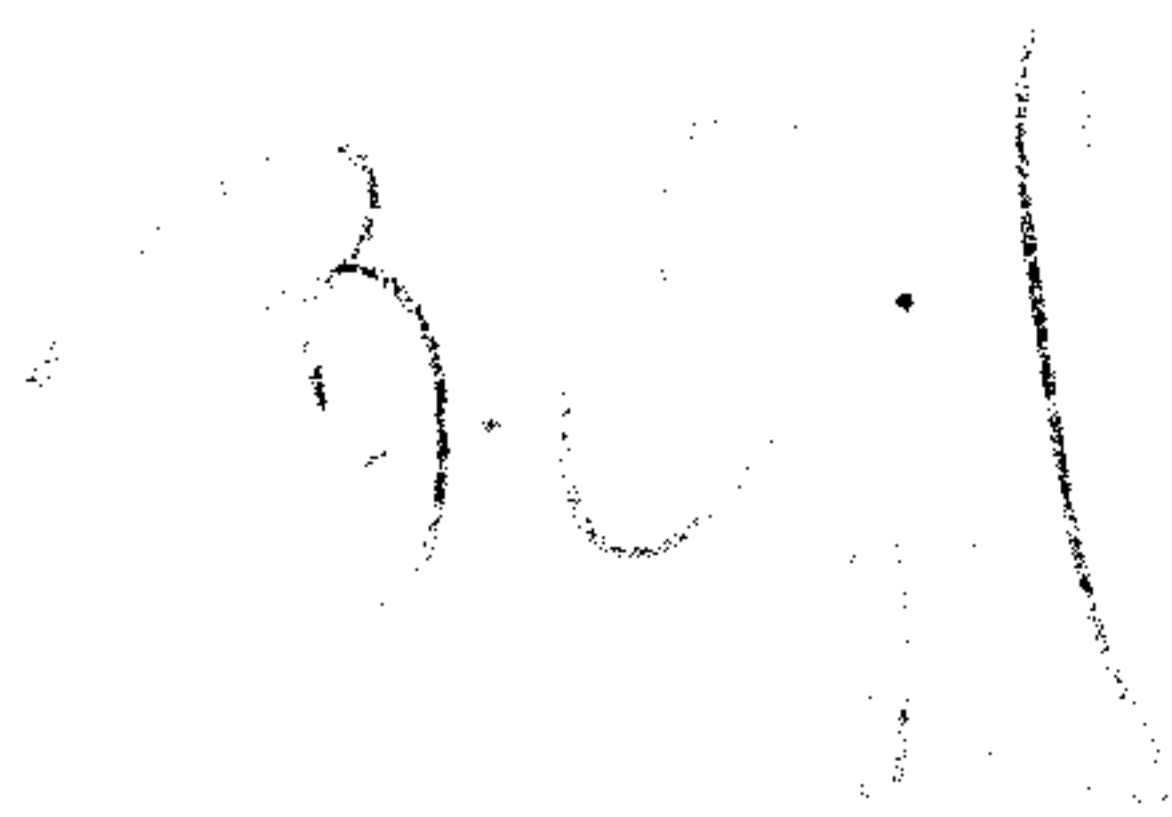
Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Président.

Bernadette OZIOL

Commissaire aux Comptes

Représentant du Groupe SULLY S.A.



Serres-Castet, le 29 Septembre 2010

S.A.S. A G F I
1020 Avenue Joliot Curie
30931 NIMES Cedex 9

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE
CREANCES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Groupe Sully SA

Aéropole Pau-Pyrénées

Route de l'aéroport

64121 Serres-Castet

France

T +33 (5) 59 33 73 73

F +33 (5) 59 33 73 74

E gsully@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

4, rue des Pyrénées

64800 Nay

France

T +33 (5) 59 61 29 98

F + 33 (5) 59 61 30 72

E gsully@wanadoo.fr

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AGFI et en application de l'article 166 du décret du 23 mars 1967, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi au 22/09/2010, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par votre Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à :

- 1 870 000.00 € pour la Société Groupe Alvarez
- 1 250 038.63 € pour la Société MGFI

Bernadette OZIOL

Commissaire aux Comptes

Représentant du Groupe SULLY S.A.